

## SYRIE

### □ L'UE lève partiellement l'embargo sur le pétrole syrien

L'Union européenne (UE) a assoupli les sanctions contre la Syrie, y compris l'embargo sur le pétrole, de manière à aider la population civile et à soutenir l'opposition dans ce pays, a annoncé le 22 avril le **Conseil de l'UE** à l'issue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères au Luxembourg. Le communiqué précise que *“les autorités compétentes des États membres de l'UE peuvent à présent autoriser trois types de transactions: les importations de pétrole et de produits pétroliers, y compris la fourniture, dans ce contexte, de financements et de produits d'assurance; l'exportation vers la Syrie de technologies essentielles destinées aux secteurs du pétrole et du gaz, y compris également la fourniture, dans ce contexte, de financements et de produits d'assurance; ainsi que les investissements dans l'industrie pétrolière syrienne”*.

Avant d'approuver une transaction, les autorités compétentes consulteront la **coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne** pour s'assurer que la transaction en question ne permet pas de contourner les sanctions de l'UE contre la Syrie, notamment le gel des avoirs imposé aux personnes et entités impliquées dans la répression violente en Syrie. La décision prise aujourd'hui fait suite à l'annonce précédente par le Conseil selon laquelle *“il évaluer[ait] et, s'il y a lieu, réviser[ait] le régime de sanctions à l'encontre de la Syrie, afin de soutenir et d'aider l'opposition”*, poursuit le communiqué.

L'UE avait imposé l'embargo sur les importations de pétrole et de produits pétroliers en provenance de la Syrie en septembre 2011 (PGA du 16.9.2011, p. 9). En 2010, la Syrie avait exporté un volume net de **109 000 barils par jour** de pétrole brut, dont 95% environ à destination de six pays européens, l'**Allemagne** (32%), l'**Italie** (31%), la **France** (11%), la **Hollande** (9%), l'**Autriche** (7%) et l'**Espagne** (5%), selon un rapport de l'**Energy Information Administration** (EIA), qui dépend du **département américain de l'Énergie** (PGA du 1.9.2011, p. 8).

*“La situation sécuritaire est tellement compliquée que plusieurs de ces mesures seront difficiles à mettre en place, mais il est important de lancer un signal pour montrer que nous sommes ouverts à venir en aide d'une autre façon; de toutes les façons possibles”*, a déclaré le ministre britannique des Affaires étrangères, M. William Hague. L'assouplissement de l'embargo pétrolier vise en principe à permettre à la coalition nationale d'exporter le pétrole produit dans les régions sous son contrôle et, éventuellement, à redévelopper les champs avec l'apport des équipements, de la technologie et du financement promis. Les nouvelles mesures permettront également aux compagnies européennes d'investir dans les infrastructures pétrolières, à condition que les recettes aillent à l'opposition.

La Syrie a aussitôt réagi en dénonçant la décision de l'UE. Dans des lettres adressées au secrétaire général des **Nations unies**, M. Ban Ki-moon, et au président du **Conseil de sécurité** de l'ONU, publiées par l'agence officielle *Sana*, le **ministère syrien des Affaires étrangères** a condamné l'autorisation des importations de pétrole et de ses dérivés par des transactions exclusives avec la *“prétendue coalition de l'opposition, ce qui viole le principe de non-ingérence dans les affaires du pays (...) Nul ne peut prendre de décisions qui porteraient préjudice aux droits souverains des États sur leurs ressources naturelles au bénéfice de l'opposition qui représente des intérêts étrangers. C'est une décision illégale et un acte d'agression”*, a indiqué le ministère. Les lettres ajoutent que la décision est *“une participation au vol des ressources appartenant au peuple de Syrie, représenté par le gouvernement légitime actuel (...) Ni l'UE ni toute autre partie n'a le droit de prendre toute mesure qui affecterait le droit souverain de l'État sur ses ressources nationales”*. En conséquence, *“la Syrie demande que le Conseil de sécurité prenne les mesures nécessaires pour empêcher l'exécution de cette décision illégitime, qui est en contradiction avec la loi internationale et la Charte de l'ONU”*. Réuni le 23 avril, le

conseil des ministres a indiqué que le gouvernement adopterait toute mesure juridique, judiciaire et militaire pour faire face *“aux voleurs des ressources du peuple syrien (...) les forces armées contrôleront prochainement tous les territoires syriens, y compris les champs du pétrole appartenant au peuple syrien et aux générations futures”*.

Au début avril, le ministre du pétrole, M. Sleimane Abbas, avait déploré les lourds dommages infligés depuis le début des violences en Syrie il y a deux ans environ au secteur pétrolier et le *“vol”* de pas moins de **750 000 barils** de pétrole syrien et leur acheminement vers la Turquie (PGA du 16.4.2013, p. 14). Dans un rapport daté de février, l'EIA avait indiqué que les dommages causés aux infrastructures, y compris les pipelines et les réseaux électriques, et les conséquences des sanctions avaient gravement perturbé l'exploration, le développement, la production et le transport des ressources énergétiques du pays. Selon ce rapport, la production avait chuté à **153 000 b/j** en octobre 2012, soit d'environ 60% depuis le début du conflit en mars 2011 (PGA du 1.3.2013, p. 14). En mars, elle serait tombée à **130 000 b/j**, selon les dernières estimations de l'**Agence Internationale de l'Energie** (AIE).

Les champs pétroliers qui échappent au contrôle des autorités sont situés dans les régions de **Deir ez-Zor** (à l'exception du champ d'**Omar**), de **Raqqa**, de **Jbeisseh** et de **Hassakeh**, dans le nord-est du pays à majorité kurde. Mais, selon *Le Monde*, une partie de ces champs à Deir ez-Zor et Hassakeh, notamment, serait aux mains du Front **Al-Nosra**, affilié à **Al-Qaïda**, ce qui ne manquerait pas d'inquiéter les Européens. A présent, seul existe un certain trafic de pétrole brut transformé en produits dans des raffineries artisanales et qui fait, par ailleurs, l'objet de conflits - sanglants parfois - entre les différentes parties ou avec les communautés locales, qui s'accusent mutuellement de voler le pétrole (PGA du 16.4.2013, p. 14).

Les seuls débouchés éventuels de ce pétrole sont par voie terrestre vers la **Turquie** et l'**Irak**, les pipelines d'évacuation se dirigeant tous vers les raffineries de **Homs**, où les combats se poursuivent, et de **Banias** et vers les terminaux de **Tartous** et de **Banias**, situés dans les régions *“alaouites”*, contrôlées par le régime (voir dossier dans PGA du 1.9.2012, pp. 10-16). L'acheminement par voie terrestre s'avérerait difficile en raison du risque de bombardements aériens.

*“Nous voulons aider à la reconstruction économique”* des zones contrôlées par l'opposition *“afin que la population se rende compte qu'il existe une véritable solution alternative au régime d'Assad”*, a souligné le ministre allemand des affaires étrangères, M. Guido Westerwelle. *“Il ne faut pas s'attendre à ce que les nouvelles mesures aient un impact rapide”*, a néanmoins reconnu un responsable de l'UE, au vu de la *“complexité”* de leur mise en œuvre.

Le quotidien *Tishreen*, favorable au régime, indique dans son édition du 23 avril que les pertes directes infligées par les *“groupes terroristes”* aux installations pétrolières entre le début des troubles et la fin février ont été estimées par une source au **ministère du Pétrole** à **£Syr. 73 milliards**, soit l'équivalent de **\$1 040 millions**, un montant calculé au taux de change de \$1=£Syr.70, selon le quotidien [le taux officiel était de £Syr. 96,17 le 24 avril, selon *Sana* - NDLR]. Cette estimation ne tient pas compte des régions inaccessibles au ministère en raison des troubles, ni des pertes de production et d'exportation dues aux sanctions. Ajoutées aux précédentes, les pertes totaliseraient **£Syr. 570 milliards** (**\$7,8 milliards** environ avec le taux de change retenu par le quotidien), précise *Tishreen*.

Publiée dans *Al Watan*, l'étude de l'**Autorité du développement et de la promotion des exportations** indique que la valeur des exportations de la Syrie a chuté à **\$185 millions** en 2012, contre \$7,21 milliards en 2011 et \$11,35 milliards en 2010. Cette chute est attribuée à *“la destruction massive des infrastructures du pays et à la chute des fournitures industrielles, causant l'arrêt de plusieurs entreprises”*. La valeur des importations est passée de \$16,57 milliards en 2011 à \$3,58 milliards en 2012.